



ADEME
www.cfdt-ademe.fr

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CLIMAT SOCIAL
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE

ÇA S'EST DIT... EN DP

LES 24 JANVIER 2019

AVERTISSEMENT : Toute ressemblance avec des personnes existantes est inévitable, mais indépendante de notre volonté !

Fonte des neiges et refonte de l'EIA, ça sent le printemps !



www.EspaceKid.com

vérifier 2 ou 3 choses avant la bascule sur le site OSCARH. L'ouverture des EIA et de la déclaration des

L'année 2019 est marquée par de profonds changements pour les EIA : une période resserrée de janvier et à mars et un formulaire différent intégrant une évaluation du champ de compétences de chaque salarié. L'outil est conçu et prêt à fonctionner... enfin presque. Le prestataire doit encore

compétences seront faites en même temps, à partir du 4 février, si tout va bien d'ici là. La période des EIA sera prolongée donc.

En ce qui concerne les EIA, pas d'angoisse à se faire pour le salarié, selon la direction. En réunion, elle nous certifie qu'on ne revient pas sur la chose signée. En clair, quand les 2 parties sont d'accord entre elles, l'EIA est enregistré. En cas de changement dans l'année, par exemple un passage à temps partiel ou, au contraire, un retour à temps plein, il faudra alors refaire un EIA pour en tenir compte. La version 1 et 2 seront historisées dans 2 documents différents.

Tout cela est parfaitement huilé, en théorie. Attendons les travaux pratiques avant de voir si la machine fonctionne bien ou s'il y a encore des ratés.



EIA d'hivers, compétences diverses

À une question sur comment les compétences peuvent être complétées et comment elles seront évaluées par les responsables hiérarchiques, la direction répond que c'est le salarié qui remplira et auto-évaluera ses compétences et que ces dernières seront discutées avec son hiérarchique au moment de l'EIA.

Cette année, les compétences de REFLET sont élargies aux compétences générales du salarié pour, selon la direction « les mettre en valeur ». En valeur de point d'indice ?

En 2019, les compétences devront être déclarées dans un temps ultra-court, entre maintenant et tout de suite, la fin de la période des EIA étant prévue fin mars. Mais elles pourront être modifiées ensuite tout au long de l'année et rediscutées dans l'EIA annuel en 2020.



Le suivi de la charge de travail reposera sur 3 outils différents (Excel, Outlook et Augéo), dont 1 seul sera retenu par UG. Il servira à nourrir le dialogue (sic) entre le salarié et son hiérarchique, et permettra un pilotage individuel de la charge. La direction confirme qu'il n'y aura pas de consolidation inter-services, inter-DR ou inter-directions parce que l'outil de suivi n'est pas prévu pour cela. On est ainsi contents d'apprendre que nos directions ne pourront pas réclamer de postes supplémentaires sur la base de ce suivi...

En passant, la direction rappelle que les EIA sont obligatoires, mais laisse sous-entendre que, « comme on est à l'ADEME... », certains s'en affranchissent. De notre côté, nous pensons qu'il s'agit seulement d'une minorité de salariés qui refusent de passer leurs EIA, et qui, pour la plupart, ne sont pas dans un contexte de « dialogue » (re-sic) avec leurs hiérarchiques. CQFD.

Ambiance de travail en DR PACA

La DR PACA fait de nouveau l'objet d'une question sur l'ambiance qui y règne. Sans minimiser, la direction ne voit pas de signaux particulièrement inquiétants. La direction précise qu'elle n'est pas dans une phase de conclusion mais dans l'analyse.

Et que les questions posées par les DP ne vont pas dans le sens d'un apaisement mais d'une augmentation des tensions.



Certes, certes. Mais n'est-ce pas le rôle des DP que d'informer la direction sur des problèmes rencontrés par des salariés dans l'entreprise ?

Pour la suite, hormis la phase d'analyse et la visite du CHSCT fin mars, la direction avance à petits pas sur la résolution du problème et ne propose pas encore de solution. Les hypotenseurs ne sont donc pas encore d'actualité.

Formation interne et DIF vs CPF



Le SNE pose la question de l'affectation de formations internes sur le Compte Personnel Formation (CPF) de salariés.

En théorie, ceci n'est pas possible : il faut qu'il y ait un cofinancement de la formation par le CPF du salarié et par

l'employeur et donc que le salarié soit d'accord pour puiser dans son compte personnel. Rappelons que CPF n'est activable que par le salarié lui-même, qui, en se connectant sur le site www.cpf.fr, active son compte avec son numéro de Sécu. En l'absence d'activation, le CPF est automatiquement crédité en Euros chaque année.

En contrepartie, sans activation, le salarié ne peut pas savoir combien il a sur son compte. Si donc le salarié ne connaît pas son contingent, comment la direction le connaîtrait elle pour lui imputer des formations ?

Des avances en retard

On vous explique. Les salariés qui se déplacent peuvent demander une avance, lorsque la mission dépasse 150 EUR de dépenses prévisionnelles. En dessous, ce n'est pas possible et le cumul des dépenses prévisionnelles de plusieurs missions n'est pas possible non plus.

Par ailleurs, les remboursements des missions de fin d'année (décembre) et de début d'année suivante (janvier), ne sont remboursés qu'après l'ouverture des

budgets, soit souvent fin janvier au plus tôt. Cette année, les budgets ayant été ouverts plus tôt, les salariés vont avoir la chance de voir leurs remboursements arriver plus rapidement que les années précédentes. Individuellement, cela peut représenter plusieurs centaines d'Euros.

La CFDT pose ici une question récurrente. Elle souhaiterait que la direction et son agence comptable puissent

ouvrir l'octroi de l'avance sur des dépenses cumulées et non par mission unitaire. Nous avons redit à la direction, pour la énième fois, qu'il faut plus de souplesse dans notre système.

Comme par exemple, des hôtels prépayés ? On rigole... Ça ne fait que 5-6 ans qu'on le réclame et que rien ne se passe !

Pour monter au Grésillé à vélo, il faudra désormais montrer pédale blanche

Suite à une visite de la préfecture dans nos locaux, et de son responsable sécurité, il a été demandé que l'ADEME applique un plan Vigipirate et se barricade. Un aménagement de l'accès du bas du site a donc été commandé, avec accès par badge et tout le tintouin.

Le coût annoncé est important, mais ne rebute pas l'ADEME, qui avait déjà commandé des devis sans vraiment concerter les cyclistes qui accèdent au bâtiment par cette entrée.

C'est sur cet aspect que la discussion a porté en réunion, la direction disant qu'elle a consulté les salariés lors d'un « café-doc », certains cyclistes signalant l'absence de discussion sur les besoins qu'ils pourraient exprimer.



La direction tente de nous faire croire qu'avec cet aménagement, l'ADEME sera plus sûre... À voir ! L'entrée par le haut du parc étant une vraie passoire malgré l'existence d'une caméra vidéo qui filme (mais n'enregistre pas). Sûr que les standardistes ont le nez dessus en permanence...

En réalité, on a du mal à croire que ces travaux répondent moins à un oukase de la préfecture qu'à un réel besoin de sécurité. Pour l'instant, ce portillon gêne plus les cyclistes que les intrusions...

Prime de Noël à la Saint Glinglin

La direction ne revient pas sur la réponse qu'elle a faite aux DP sur le non-versement de la prime promise par Emmanuel MACRON 1er.

Notre EPIC n'ayant pas d'activité commerciale ou si peu qu'elle n'est pas notable, il n'est donc pas éligible au versement de la prime, malgré le fait que l'ADEME ait la masse salariale le permettant (selon l'aveu même de la direction).

Des démarches ont été faites auprès des tutelles, sans succès.

De plus, en admettant qu'elle soit acceptée par la tutelle, cette prime demanderait à passer devant le conseil d'administration. La direction avoue qu'elle ne voit pas bien comment elle pourrait être versée maintenant...

Au-delà du refus des tutelles, vos représentants ont fait savoir à la direction que, dans un contexte particulièrement tendu en terme d'emplois et de charge de travail, cette prime aurait été un signal fort.



Alors que là, c'est plutôt un signal fort bien démotivant pour les salariés !

La délocalisation de la carte de vœux 2019

La carte de vœux 2019 a fait l'objet de commentaires sur son contenu, un peu comme chaque année pourrait-on dire.

Au-delà des remarques sur le message que l'agence tente de faire passer bon an mal an, l'adresse de l'ADEME indiquée sur les cartes de cette année est pour le moins surprenante. Il est en effet indiqué l'adresse de l'ADEME à... Montrouge.

La raison invoquée est tout aussi étonnante. C'est, paraît-il parce que le président a son bureau à Montrouge, duquel il envoie beaucoup de vœux. Comme si le reste des salariés n'en envoyait pas !

À croire surtout que notre nouveau président, bien que résidant en région, a oublié que le siège de l'ADEME est situé à Angers depuis 2003...



Ça ne s'est pas dit en DP :

Un projet de convention renouvelée : une valeur d'indice salarial en francs...

Francs du collier, notre Président et notre direction veulent renouveler le pacte social de l'ADEME et déposséder cette vieille convention de 25 ans d'âge. Rien de plus simple !

Proposons, par exemple, le retour au franc pour nos salaires ! Comme ça, pas de problème de pouvoir d'achat, pas de comparaison possible avec l'évolution du coût de la vie.



Soyons francs avec vous, cette énoooooooooooooooooorme coquille n'est que la face émergée de l'iceberg montrant tout le sérieux de la direction pour ces négociations.

Elle prouve également que la direction ne vérifie pas les accords « finalisés » ARTT et convention de travail, qui comportent de nombreuses autres coquilles.

Et aussi le peu de considération qu'elle a pour les organisations syndicales et les salariés.

Prochaine réunion : à Paris, où les DP se réuniront le jeudi 21 février 2019

Toujours à votre disposition, vos délégués du personnel CFDT

Daniela HOUILLART
Valbonne

Isabelle MIGLIORE
Valbonne

Brigitte ROBIN
Angers

Sophie ROLANT
Valbonne

Denis TAPPERO
Paris

Olivier THEOBALD
Angers

Virginie LEMBAYE
Angers

Frédéric BLONDEL
Angers

Sandrine CARBALLES
Valbonne

Alice GUEUDET
Angers

Damien JULIENNE
Angers

François-Renaud SIEBAUER
DR PACA

... et pour nous écrire : cfdt@ademe.fr

Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cfdt-ademe.fr/>

Et sur twitter : [@cfdtademe](https://twitter.com/cfdtademe)